

**TRINÔME**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 293 000 euros**  
**Siège social : 6 rue Armand Bloch, 25200 MONTBELIARD**  
**937 629 129 RCS BELFORT**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 10 JUIN 2026**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 270 919,25 euros** de la manière suivante :

A la réserve légale Qui se trouve ainsi dotée	129 300,00 euros
A titre de dividendes Soit 0,10 euros par action	135 000,00 euros
Le solde au compte « <b>autres réserves</b> » Qui s'élève ainsi à 6 619,25 euros	6 619,25 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 135 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social selon les conditions fixées par le Président.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 juin 2026**

Cette résolution est adoptée par 129300 voix ayant voté pour, Ø voix ayant voté contre et Ø voix s'étant abstenues.

Certifié conforme  
Le Président  
Matthieu COLLIN



1

## BILAN - SIMPLIFIÉ

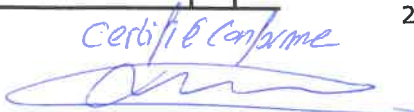
DGFIP N° 2033 A-SD 2026  
Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948\*08

Désignation de l'entreprise		SAS TRINÔME				Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise		6 rue Armand Bloch		25200	MONTBELIARD						
SIRET		9 3 7 6 2 9 1 2 9 0 0 0 1 9									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		14		Durée de l'exercice précédent * <input type="checkbox"/>							
							Exercice N clos le				
							3 1   1 2   2 0 2 5				
<b>ACTIF</b>											
							Brut				
							Amortissements-Provisions				
							Net				
							1 2 3				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles*		028		030						
	Immobilisations financières* (1)		040	1 724 797	042		1 724 797				
	<b>Total I (5)</b>		044	1 724 797	048		1 724 797				
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070						
		Autres* (3)	072	38 114	074		38 114				
	Charges constatées d'avance*		092		094						
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	272 476	086		272 476				
<b>Total II</b>		096	310 590	098		310 590					
<b>Total général (I + II)</b>							110	2 035 387	112		2 035 387
<b>PASSIF</b>											
							Exercice N NET				
							1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 293 000					
	Ecart de réévaluation			124							
	Réserve légale			126							
	Réserves réglementées *			130							
	Autres réserves	( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )		132							
	Report à nouveau			134							
	Résultat de l'exercice			136		270 919					
	Subventions d'investissement			137							
	Provisions réglementées			140							
	<b>Total I</b>			142		1 563 919					
Provisions pour risques et charges			154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		427 850					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 )			172		868					
	Comptes courants d'associés			173		42 750					
	Autres dettes			175							
	Produits constatés d'avance			174							
<b>Total III</b>			176		471 468						
<b>Total général (I + II + III)</b>							180	2 035 387			
RENVUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 724 797				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme  


20/28

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS TRINÔME

Néant  \*

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	{	biens	215		214		
			services *	217		218		
	Production stockée*	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	1
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>						232	1	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* :	( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )					242	9 470
	Impôts, taxes et versements assimilés	( dont CFE et CVAE * 243 )					244	1 150
	Rémunérations du personnel*						250	
	Cotisations sociales	( dont cotisation personnelle de l'exploitant 380 )					252	
	Dotations aux amortissements*	( dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255 )					254	
	Dotations aux dépréciations						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>						264	10 620	
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	-10 619	
<b>Produits financiers (III) 280</b>			282 407		<b>Charges financières (V)</b>			
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>						290		
<b>Charges exceptionnelles (VI)</b>	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
<b>Impôt sur les bénéfices* (VII)</b>						306	868	
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	270 919	
<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	270 919	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	868	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249 )				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342		
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindécies A)	181	JEL (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de developpement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD ( 44 sexdecies)	992						
	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346	266 000	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641			
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						Bénéfice col. 1 352	Déficit col. 2 5 787 354	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfice col.1 370	Déficit col.2 5 787 372	

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-N01-SD.